



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 24 novembre 2022
Convocation du : 18 novembre 2022
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le vingt quatre novembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Rut LERNER-BERTRAND, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Grégory PICKEU, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT EL HAJ, Thomas BLACTOT, Alexis DEBUISSON, Philémon BRUNET, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Catherine DE PARIS, Philippe CATTOIRE, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Désiré BAILLON, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Hugues QUESTE, Sylvie GUSTIN, Grégory PICKEU, Rut LERNER-BERTRAND, Laurent DERONNE, Michel PLOUY, Céline LEROUX conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT: Nicolas HOURDRY

SECRETARE DE SEANCE : Grégory PICKEU

DE22.176

FINANCES

**TRAVAUX LÉON GAMBETTA DEMANDE DE SUBVENTION
FONDS DE CONCOURS « ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES »**

Autorisation - Approbation

0380

Dans le cadre de sa politique volontariste en matière de logement, la collectivité a accompagné de nombreux projets de renouvellement de l'habitat sur son territoire. Cette politique est à croiser avec celle éducative, qui tend à améliorer la sécurité et le cadre de vie des élèves.

C'est pourquoi la collectivité a initié un projet de travaux de réaménagement, d'agrandissement et de rénovation des locaux sur l'école Léon Gambetta.

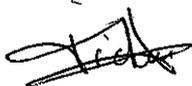
Le montant prévisionnel des travaux au vu de l'estimation du Dossier de Consultation des Entreprises et des études diverses s'élève à 1 688 128,70 € TTC.

La Métropole Européenne de Lille propose un plan de soutien à l'investissement dédié aux équipements scolaires, plan qui permet à la collectivité de souscrire à une subvention à hauteur de 50 % des dépenses éligibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du dispositif « Fonds de concours : Équipements Scolaires » auprès de la Métropole Européenne de Lille.

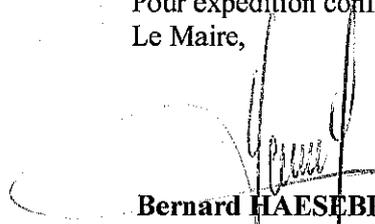
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,



Grégory PICKEU
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance

Pour expédition conforme,
Le Maire,



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille